

Questions orales

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES**LES MISES À PIED DANS LES POISSONNERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Deux cent cinquante travailleurs de Prince-Rupert vont venir s'ajouter aux 400 de Port-Edward et à leurs 200 collègues de la Oakland Fisheries, de Victoria, qui ont perdu leur emploi parce que ces sociétés ont décidé de fermer les poissonneries. Les sociétés en question, soit la George Weston Limited, la Merubeni et la H. B. Nickerson and Sons Limited, sont de celles qu'on nourrit de fonds publics depuis des années.

Comme le ministre avait tenté encore une fois d'augmenter le montant des cotisations que versent les pêcheurs à la caisse d'assurance-chômage, voudrait-il maintenant se rendre en Colombie-Britannique en compagnie du ministre des Pêches et des Océans pour discuter avec les pêcheurs de Prince-Rupert, de même qu'avec le conseil de la ville, qui sont menacés des pertes de revenus considérables. Le ministre pourrait tenter de trouver un moyen de garder les usines en activité et les ouvriers au travail, au lieu de payer de l'assurance-chômage aux travailleurs de la Colombie-Britannique?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je ne comprends pas très bien l'objectif du député. Et je sympathise de tout cœur avec la difficile situation des travailleurs des poissonneries de l'île. Il y a un peu plus d'un mois, étant de passage dans l'île de Vancouver, je me suis entretenu avec un certain nombre de travailleurs forestiers. De nouveau je me rendrai en Colombie-Britannique le 23 avril prochain en compagnie du comité des affaires de l'Ouest et j'en profiterai pour écouter les requêtes des travailleurs.

Permettez-moi de rappeler au député que l'objectif même du programme d'assurance-chômage est de garantir un certain revenu aux travailleurs mis à pied à cause de la récession économique. Voilà l'objectif principal du programme. Je vois mal l'avantage qu'il y a à le dénoncer quand il assure un revenu essentiel à des travailleurs privés provisoirement de leur source de revenu.

● (1440)

LES CRITÈRES EN VERTU DESQUELS DES SUBVENTIONS SONT ACCORDÉES AUX CONSERVÉRIES

M. Ted Miller (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Industriel et du Commerce chargé de distribuer de nombreuses subventions du MEER aux conserveries de poisson, notamment dans la région de l'Atlantique ainsi qu'aux usines de la Colombie-Britannique et à la société Weston. Les travailleurs ne veulent pas percevoir de prestations d'assurance-chômage, mais veulent travailler. Le ministre réexaminera-t-il les critères en vertu desquels les subventions sont accordées aux conserveries du Canada, afin que ces usines promettent au gouvernement de demeurer ouvertes pour permettre aux travailleurs

de conserver leur emploi? Sinon, songe-t-il à acquérir des actions dans les usines de conditionnement que le gouvernement finance si généreusement?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je m'empresse de l'examiner les recommandations de mon honorable ami. De toute évidence, nous voulons que les travailleurs, leurs localités et notre pays profitent au maximum de programmes tels que ceux du MEER et j'examinerai volontiers les solutions qu'il recommande.

* * *

L'ÉNERGIE**LES NÉGOCIATIONS AVEC TERRE-NEUVE AU SUJET DES GISEMENTS SOUS-MARINS**

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre, qui a déclaré le 5 mai 1981, à propos du conflit qui oppose le gouvernement fédéral à Terre-Neuve au sujet des gisements sous-marins:

Nous n'avons cessé de répéter que la question de la propriété n'est pas le problème important. Ce qui importe avant tout, c'est de négocier un accord sur la gestion conjointe...

Voilà ce que le premier ministre déclarait en mai dernier. Sur la base de cette position, est-il prêt à faire savoir au gouvernement de Terre-Neuve que son gouvernement accepte de laisser de côté la question de la propriété pour négocier avec lui le projet de compromis tout à fait raisonnable qui a été approuvé par 60 p. 100 des électeurs de la province hier?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député a oublié la réponse que je lui ai fournie ici même à ce sujet il y a quelques mois à peine. Ma position, que j'ai rappelée à plusieurs reprises dans les années 70, n'a pas changé. Dès 1969 ou 1970, si je ne m'abuse, nous avons commencé à négocier avec les provinces atlantiques. On a convenu alors de laisser de côté le problème de la propriété pour tâcher de négocier un accord du type de celui que nous avons signé avec la Nouvelle-Écosse. C'est ainsi qu'en 1978 et en 1979, nous sommes parvenus à un accord avec l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Le seul gouvernement qui n'ait jamais voulu ou pu parvenir à un accord pourtant acceptable pour les autres provinces, c'est Terre-Neuve.

Je ne réclame pas le règlement du problème de la propriété, mais bien la négociation d'un accord politique. Le gouvernement de Terre-Neuve s'y oppose depuis plusieurs années. C'est lui qui le premier a fait appel aux tribunaux pour régler la question de la propriété. C'est tout de même surprenant qu'il nous reproche aujourd'hui de vouloir régler la question de la propriété, alors que c'est lui qui a demandé aux tribunaux de trancher la question plutôt que de poursuivre les négociations.